

DEC212596DR02

Décision portant nomination de Mme Georgette Milard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne ;

Vu la décision n° DEC191155INSHS du 16/07/2019 nommant M. Michel Dubois, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 10/09/2020 ;

Considérant que Mme Georgette Milard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Georgette Milard, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne à compter du 18/06/2021.

Mme Georgette Milard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Georgette Milard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le directeur de l'unité
Michel Dubois

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Doyen de la Faculté des Lettres
Alain Tallon

